



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016

Présidé par Monsieur Claude DESCAMPS, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h00, salle du Conseil, sur convocation adressée le 25 mars 2016.

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 22

Présents : Raymond FOISSAC, Fabienne SIGAUD, Christophe ROGER, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Marjorie AUSSENAC, Bruno DAVID, Lucie FAVARETTO, Michel LACOMBE, Josiane LAUR, Marie-Claude MILLET, Dominique PRUNET, Isabelle BOUSQUET-ANTUNES, Frédéric SOUSA, Dominique THELINGE, Christophe SOUDE, Robert HARVEY, Catherine CHICQUENOY.

Absents avec procuration: Jacques FROMENT (procuration à Christophe SOUDE), Elsa SOARES (procuration à Patrick BROUEL), Jean-Pascal MARTIN (procuration à Dominique PRUNET).

Absents : Céline BERRIE

Secrétaires de séance : Bénédicte JAHAN et Patrick BROUEL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu de la séance du 13 janvier 2016

Monsieur le maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 13 janvier, Monsieur Michel LACOMBE fait remarquer qu'il n'a pas eu ce compte-rendu, effectivement le compte-rendu du CM du 13 janvier n'a pas été joint à la convocation puisqu'il a été transmis à tous les membres du Conseil par courriel le 18 janvier 2016.

Monsieur le Maire fait passer la feuille d'émargement. Le compte rendu est approuvé à 19 voix.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le complément à la délibération numéro 2015-063 du 16 octobre 2015 concernant la valeur de cession du terrain de la commune de Prayssac à la Communauté de Communes n'a pas lieu d'être et est donc annulée.

M.Lacombe demande quelle est la valeur du terrain qui a été cédé. Monsieur le Maire répond que la valeur retenue était celle inscrite au bilan mais qu'il ne se rappelle pas le montant exact.

1 – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Christophe ROGER informe l'assemblée que la commission d'urbanisme s'est réunie le 2 mars dernier afin d'étudier les requêtes déposées lors de la consultation qui a duré un mois. Il y a eu 4 demandes auxquelles la commission a répondu. Il présente le document final à l'aide d'un diaporama. Certains ajustements sont proposés :

Zonage :

Zone 1AU secteur des Gardes reclassée en zone Ub en raison de son urbanisation en cours,
La pastille Ah au lieu-dit « Les Cailloux » est reclassée en zone A suite à une erreur matérielle.

Orientations d'Aménagement et de Programmation :

Dans le secteur de Cami-Ferrat l'OAP est ajustée par rapport aux voies de desserte,
Dans le secteur des Gardes il s'agit de reprendre une partie du maillage des voies.

Règlement d'Urbanisme :

Le règlement est ajusté au niveau de l'article 2 de la zone Ub pour être compatible avec l'OAP lorsqu'elle existe
Le règlement est ajusté au niveau des articles 6 et 7 des zones Ub et AU pour tenir compte des marges de recul portées sur le document graphique.

Emplacements réservés :

L'emplacement réservé n° 23 est ajusté pour que la commune ne soit pas obligée de l'acquérir tant que la zone 2AU du secteur de Cami-Ferrat n'est pas ouverte à l'urbanisation. La partie inscrite en zone 1AU est par ailleurs supprimée car elle n'a plus raison d'être.

Emplacement réservé n° 5 : la partie située en zone 1AU de Cami-Ferrat est remplacée par une zone de recul inconstructible. La partie de cet emplacement située en zone Ub est supprimée.

Suite à une erreur matérielle, suppression de l'emplacement réservé n° 12 sur le zonage graphique.

Zones de recul inconstructibles :

Création de zones de recul dans les secteurs de Cami-Ferrat et des Gardes.

La consultation étant terminée, la Commission s'étant réunie et ayant répondu aux différentes demandes, il convient de prendre la délibération sur le document final. Christophe ROGER propose de passer au vote.

Vote : Pour : 18 Abstentions : 4

2 – Médiathèque Numérique

Fabienne SIGAUD distribue un document de présentation, élaboré par la Médiathèque Départementale, des nouvelles techniques numériques mises à disposition du public.

Cette proposition englobe le prêt de « liseuses » sorte de tablettes numériques sur lesquelles sont déjà enregistrés 300 titres de livres récents et permet d'avoir accès à une plate-forme sécurisée qui propose un large panel de livres, films et musiques etc.... Ce projet qui apporte modernité et renouveau à nos bibliothèques et médiathèques peut être mis en place à Prayssac dès le mois d'avril. Les liseuses seront installées à la Cyber base et accessibles aux adhérents des deux structures cyber base et bibliothèque. Les agents municipaux ont suivi une formation et en sont revenus ravis. Une information plus complète aux Prayssacois paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

Patrick BROUEL prend la parole afin de présenter les deux conventions qui doivent être signées avec le Département pour finaliser ce projet. La première convention concerne le prêt des 4 liseuses, seule la détérioration, s'il y a lieu, sera payante. La deuxième concerne la médiathèque, à savoir l'accès aux différents ouvrages proposés, pour une valeur de 750 €/an. Ces conventions courent sur 3 ans, soit jusqu'en 2018.

Vote : Pour : à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de l'année prochaine, une aide à la déclaration numérique des impôts sera mise en place à la cyber base avec le concours de la DGFIP, à suivre.

M.LACOMBE regrette que les communes soient obligées de suppléer le rôle de l'état et que nos employés vont avoir accès à des informations personnelles et confidentielles.

3 – ALAE

Fabienne SIGAUD informe le conseil que l'ALAE a été mis en place le 1^{er} février 2016. Elle tient à rappeler que ce projet a été travaillé pendant près d'un an, tout d'abord avec Jeunesse et Sport, la CAF, l'équipe des enseignants, l'équipe du personnel, le comité de pilotage, ensuite il y a eu une réunion avec le centre aéré puisqu'il est le plus important partenaire pour la mise en place du projet au sein de l'école, avec Enfance et Jeunesse et pour finir avec les parents. Tout ça pour dire qu'un gros travail de concertation a été fait au préalable et qu'il a payé puisque l'ALAE rencontre un franc succès :

- Ecole maternelle : 23 enfants le matin, 41 le midi et 23 le soir.
- Ecole élémentaire : 42 enfants le matin, 85 le midi et 48 le soir.

Cinq agents sont partis en formation BAFA et deux en formation BAFD.

Quelques points restent à améliorer mais dans l'ensemble, le résultat est satisfaisant et a bien redynamisé l'équipe. Elle précise qu'un dossier de demande d'aide a été déposé auprès de la CAF pour un montant d'environ 30 000 € et qu'il a été validé.

La mairie a répondu également à un appel à projet, lancé par la CAF pour l'amélioration des locaux et autres matériels concernant l'ALAE. A ce jour, en attente de la réponse.

Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation des Comptes de Gestions et Comptes Administratifs de l'année 2015. Il précise qu'il présentera ces différents comptes, mais qu'il ne prendra pas part au vote. Il laisse le soin à son premier adjoint de proposer le vote.

4 – Comptes de Gestion

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015 Commune, Caisse des Ecoles, Logements Sociaux, Lotissements et Energies Renouvelables.

Vote : Pour : à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote)

5 – Comptes Administratifs 2015

Monsieur le Maire présente les différents CA :

- Caisse des Ecoles :

Fonctionnement

Dépenses : 9 900 €

Recettes : 10 000 €

Résultat de l'exercice 2015 : + 100.00 €

Résultat antérieur : - 154.63 €

Solde de l'exercice : - 54.63 €

Vote : Pour : à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote)

- Energies Renouvelables :

Fonctionnement

Dépenses : 44 684.60 €

Recettes : 70 688.79 €

Résultat de l'exercice 2015 : 26 004.19 €

Résultat de fonctionnement antérieur : 95 341.60 €

Solde de l'exercice 2015 : 121 345.79 €

Investissement

Dépenses : 27 993.26 €

Recettes : 31 753.26 €

Résultat de l'exercice 2015 : 3 760.69 €

Résultat de l'exercice 2014 : 16 057.06 €

Solde de l'exercice 2015 : 19 817.75 €

Monsieur le Maire précise qu'une somme sera prévue au budget primitif pour le nettoyage des panneaux. M.LACOMBE demande ce que sont devenues les sommes affectées au budget de la commune lors du budget primitif 2015. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas été nécessaire d'affecter ces sommes au budget de la commune et qu'il n'y a pas eu de transfert entre les différents budgets.

Vote : Pour : à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote)

- **Lotissement**

Fonctionnement

Dépenses :	11 066.70 €
Recettes :	11 066.70 €
Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat antérieur :	0.00 €

Investissement

Dépenses :	75 610.79 €
Recettes :	0.00 €
Résultat de l'exercice 2014 :	- 159 666.80 €
Résultat de l'exercice 2015 :	- 75 610.79 €
Solde de l'exercice 2015 :	- 235 277.59 €

Ce déficit s'explique par les terrains invendus alors qu'il reste l'emprunt à payer. Monsieur LACOMBE demande si la somme de 238 781 euros inscrite en recettes de fonctionnement représente les terrains qui restent à vendre ? Le Maire lui répond qu'il n'a pas ce montant en tête, mais d'après les calculs qu'il avait effectués, le montant restant ne couvre pas les échéances dues. Il propose de prévoir au Budget une somme pour des insertions dans les journaux ou/et sites afin de relancer les ventes. Il a relancé en début d'année les organismes de logements sociaux tels que Polygone, Lot habitat et Les Chalets. Ces derniers semblaient intéressés mais à ce jour, aucun retour. Christophe Roger soulève le problème du règlement et du cahier des charges et propose qu'ils fassent l'objet d'une discussion ultérieure afin de les assouplir.

Vote : 21 : Pour (le Maire n'ayant pas pris part au vote)

- **Logements Sociaux**

Le Maire rappelle que ce compte administratif ne concerne pas tous les logements sociaux de la mairie, mais uniquement ceux situés 41 boulevard de la Paix et rue Clément Marot. Il aimerait d'ailleurs, à l'avenir, les intégrer tous, dans le même budget.

Fonctionnement

Dépenses :	3 540.30 €
Recettes :	17 681.52 €
Résultat de l'exercice 2015 :	+ 14 141.22 €
Résultat de Fcmt antérieure :	+ 29 990.96 €
Solde de l'exercice 2015 :	+ 44 132.18 €

Investissement

Dépenses :	8 020.72 €
Recettes :	0.00 €
Résultat de l'exercice 2015 :	- 8 020.72 €
Résultat de l'exercice 2014 :	- 6 719.98 €
Solde de l'exercice 2015 :	- 1 300.74 €

Michel LACOMBE déplore que les travaux prévus sur les logements sociaux n'aient pas eu lieu.

Vote : 17 : Pour 4 : Abstentions (le Maire n'ayant pas pris part au vote)

-Commune**Réalisations de l'exercice**

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	1 868 589.03 €
Recettes :	2 341 779.17 €
Section d'investissement :	
Dépenses :	1 102 196.18 €
Recettes :	803 864.70 €

Report de l'exercice 2014

Report en recettes de fonctionnement :	124 503.88 €
Report en recettes d'investissement :	100 237.66 €

TOTAL Réalisations + Reports :

Dépenses :	2 970 785.21 €
Recettes :	3 170 385.41 €

Restes à Réaliser et à Reporter en 2016

Section d'investissement :	
Dépenses :	207 232.62 €
Recettes :	110 591.00 €

Résultats Cumulés

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	1 868 589.03 €
Recettes :	2 466 283.05 €
Section d'investissement :	
Dépenses :	1 309 428.80 €
Recettes :	874 693.36 €
TOTAL CUMILE	
Dépenses :	3 178 017.83 €
Recettes :	3 280 976.41 €

Concernant les Restes à Réaliser, le Maire précise que les 110 591 € correspondent au FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), et à l'ANCV qui n'ont pas encore été perçus.

Il donne lecture des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, et quelques précisions sur certains chapitres quand cela est nécessaire.

Sont mis au vote le Compte Administratif et les Restes à Réaliser

Vote : 17 : Pour 4 : Abstentions

6 – Questions Diverses

Le maire informe le Conseil que :

- le vote du Budget aura lieu le 12 ou le 15 avril prochain. Il organisera une réunion publique courant mai ou juin pour le présenter aux Prayssacois.
- le nouveau Directeur de la Maison de Retraite et des Logements Foyer les Floralies, monsieur TOMASSI Hervé, a pris ses fonctions ce jour 1^{er} avril 2016.

La séance est levée à 21h20